



Propositions :

Aide à la relance, basée sur la licenciation de la saison 2020 2021. Ce montant représente 50% du versement des licences au Comité.

Montant alloué : 21 290,50€.

Résultat du vote

Contre 0                      Abstention 0                      Pour 9

Modalité de versement de cette somme de 21 290,50€

2 possibilités, versement ou avoir sur la saison prochaine.

Résultat du vote

Versement 8                      Abstention 1                      Avoir 0

Le règlement sera effectué par virement semaine 24 vers le 15 juin, et au plus tard le 30 juin.

Les virements seront réalisés pour les clubs à jours de règlements.

Il sera demandé à chaque club de fournir un RIB.

La communication de l'aide à percevoir sera adressée à chaque président, secrétaire et trésorier des clubs.

Les remboursements de compétitions non faites et le virement de l'aide faite par le Comité feront l'objet de 2 versements pour bien les dissocier.

Chaque club recevra un point de son compte club, un tableau décomposant les aides et remboursements par catégorie.

L'envoi sera réalisé pour le 22 juin au plus tard.

#### **4. Reprise du ping**

Reprise possible le 19 Mai pour les jeunes.

- Le CLE reprendra début juin.
- Reprise des cours par Hélène pour Ploeren le plus tôt possible.

Propositions Jordan

- Modification du mode de fonctionnement du CLE
- Séances individuelles
- Stages en Week end

Sport Santé

Jordan et Hélène sont inscrits pour des formations Sport Santé ce qui va permettre de développer cette activité.

Compétitions

Prévoir 2 compétitions les 12 et 26 juin pour les jeunes (Open, Circuit). Contacter Julien dès lundi pour la mise en œuvre. Prévoir éventuellement 2 salles par journée. Lorient, Vannes.

Les compétitions seront exceptionnellement gratuites.

Spid 2

4 personnes seront formées au niveau de la Ligue dont Dominique.

Des modules seront créés. Pas plus de nouvelles sur la formation.

## **5. Informations diverses**

- Le calendrier sportif a été adopté par la CSR. Il doit être validé par le Conseil de Ligue. Les clubs retenus pour les compétitions la saison 2020 2021 seront prioritaires pour la saison 2021 2022.
- PGE (Prêt Garanti par l'Etat) non lancé actuellement. Nous avons jusqu'au 31 décembre pour le faire.

La réunion s'achève à 12h00